



Des 2 côtés du guichet, nous avons des intérêts partagés



Pour les privés d'emploi et les précaires, le service public attendu de Pôle Emploi c'est :

Le respect de la dignité des demandeurs d'emploi et la prise en compte de leur parcours de vie, quel qu'il soit : un suivi et une juste indemnisation pour l'humain et par l'humain !

L'arrêt du contrôle de la recherche d'emploi et l'abolition des sanctions.

L'accès à Pôle Emploi : des points relais et des permanences d'agents Placement et Indemnisation prenant en compte l'étendue et la spécificité des territoires et l'absence d'accès aux transports.

La réouverture de l'accueil sans rendez-vous les après-midi

Une Zone d'accueil et un nombre de points d'accès à internet prenant en compte le nombre réel de demandeurs d'emploi gérés par agence, accueil effectué par des conseillers à l'emploi et gestion des droits.

Une réelle prise en compte des besoins (projet professionnel, formation, aides à la recherche d'emploi, freins, ...) et de la situation individuelle qui ne soit pas seulement « digitalisée » et « uniformisée » sous forme de prestation !

Un nombre de conseillers pouvant être à même d'accueillir et de suivre de façon personnalisée la totalité de leurs demandeurs d'emploi de façon quotidienne.

L'accès à une information intelligible concernant : l'indemnisation, le suivi des demandeurs d'emploi et les entreprises, ainsi que sur le recours au médiateur de Pôle Emploi.

Pour les agents de Pôle Emploi, le service public à rendre c'est :

Des besoins en effectifs à l'accueil et en appui des demandeurs d'emploi pour un service de proximité : aide et conseil des agents en gestion des droits, Conseillers à l'emploi. Conseillers dédiés entreprises ...

Arrêt des économies mises en œuvre par le gouvernement et **recrutement d'effectifs pour la gestion de l'indemnisation et pour le conseil à l'emploi et aux entreprises, et une formation en continue adaptée** en insertion professionnelle et en conseil en évolution personnelle et liée aux évolutions réglementaires ..

Des portefeuilles de demandeurs d'emploi à taille humaine, permettant un réel temps d'accompagnement, non plus chronométré, laissant place à un suivi réellement individualisé des demandeurs d'emploi dans la modalité d'accompagnement approprié.

L'arrêt des objectifs chiffrés de positionnement en prestations des demandeurs d'emploi par agence.

L'arrêt de la concurrence et de la compétition entre agences et la mise en commun du travail fait quant aux recrutements, ateliers adaptés et réalisés, ...

Des temps dédiés pour les conseillers à l'emploi, dans le cadre de leur veille sur les informations et documents relatifs au marché du travail et d'échanger sur des situations individuelles. **Des formations et de réels temps d'appropriation des modifications ou évolutions réglementaires** pour les conseillers en gestion des droits.

l'activité de Pôle Emploi n'est pas en décroissance !

Réagissons face au chômage de masse qui structure la Société !

Notes complémentaires

A compter de Janvier 2020, le gouvernement veut instaurer un nouveau « Pack de démarrage » : l'entretien individuel suite à la 1^{ère} inscription à Pôle Emploi devrait désormais devenir collectif.

Alors que le besoin est criant d'établir une relation de confiance entre la personne privée d'emploi et le conseiller, par des entretiens individuels physiques basés sur la bienveillance, l'écoute et la dignité.

Dans l'objectif de rétablir de bonnes relations pour un accompagnement personnalisé, il est impératif que la Direction respecte ses propres règles sur lesquelles elle communique : à savoir que les conseillers ne doivent pas dépasser un « portefeuille » de 70 personnes en modalité renforcée, et pas plus de 100 à 150 personnes en modalité guidée... !

Une étude chiffrée de la CGT Pôle Emploi démontre que sur les 6 agences de l'Ouest 93, si ces normes étaient respectées, il faudrait recruter 111 à 338 conseillers d'accompagnement, au-delà des 160 conseillers actuels.

L'Etat continue son désengagement en chargeant l'UNEDIC d'augmenter sa part de financement de Pôle Emploi de 10 à 11 % sous prétexte de « créer » 1000 emplois. En réalité, il s'agit de recruter 1000 précaires destinés à l'accompagnement des demandeurs d'emplois, afin de dégager un millier de professionnels de l'accompagnement sur le service Entreprises ! Encore un tapis rouge déroulé pour les patrons, et une dégradation de l'accueil des privés d'emplois.

Mais parlons argent !!! Ce 1 % supplémentaire équivaut à plus de 376 Millions d'euros, soit l'équivalent :

- De 10.380 recrutements de conseillers en CDI !
- A une indemnisation à hauteur de 1.500 euros, pour 21.000 personnes !

A quoi servent donc ces milliards d'euros de cotisations sociales supplémentaires versées par l'UNEDIC ???

POUR UN VRAI SERVICE PUBLIC DE L'EMPLOI :
pour le droit à l'indemnisation, le droit à l'emploi, pour la dignité

Des deux côtés du Guichet, l'emploi au service des travailleurs privés d'emploi !